



INFO

Lundi 24 janvier 2022

CCT BLS

Adaptations dans la CCT BLS au 1.1.2022

La CCT BLS est renouvelée et adaptée régulièrement par les partenaires sociaux. Le SEV s'est engagé pour apporter des améliorations. Certaines d'entre elles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2022. Voici un résumé ci-après.

- **Congé paternité:** le congé paternité passe de 10 à 18 jours (10 jours en l'espace de 6 mois après la naissance et 8 jours supplémentaires en l'espace de 18 mois après la naissance).
- **Droit au salaire pour le congé d'assistance:** si les parents d'un enfant mineur prennent un congé d'assistance ils reçoivent des APG pendant la durée du congé, toutefois durant 14 semaines au maximum, équivalant à 100% du salaire.
- **Congé pour formation syndicale:** récupération du congé payé si la formation tombe sur un jour de repos ou un jour de compensation.
- **Nouvelle annexe sur le télétravail:** conditions-cadre contraignantes pour le télétravail à la maison et le travail dans les hubs (valable dès le 1er août 2021).
- **Adaptation à la nouvelle loi sur la protection des données**
- **Diverses adaptations rédactionnelles:** par exemple suite à l'externalisation de BLS Navigation, grille des salaires actualisée, etc.

Tu n'es pas encore membre SEV? Grâce à nos nombreux membres nous sommes un partenaire de négociations fort qui représente les intérêts des employé.e.s devant BLS. Participe toi-aussi aux discussions! Il est possible d'adhérer online, via notre site internet:



www.sev-online.ch/beitreten

Merci pour ton soutien!

Michael Buletti
Secrétaire syndical
Direct +41 31 357 57 25
Mobile +41 79 345 40 05
michael.buletti@sev-online.ch

Katrin Leuenberger
Secrétaire syndicale
Direct +41 31 357 57 52
Mobile +41 79 779 59 17
katrin.leuenberger@sev-online.ch

SEV Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone
+41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch